

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 5 décembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2022-075

MOTION SUR LES TARIFS DE L'ELECTRICITE ET MESURES D'URGENCE EN MATIERE DU PRIX DE L'ENERGIE

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 22/11/2022

Étaient présents : 18

Mme CABRERA Marie (Le Maire)	M. BATLLE Olivier	
Mme AURICHE Christine	M. CAMPA Pierre	M. REVARDY Louis
M. GUARDIA Georges	Mme BORNAREL Chantal	M. STEFAN Robert
Mme BORDES Corine	M. ROMANO Vincenzo	Mme NATIVEL Marie-Claire
M. CONTON Bernard	M. LOPEZ Jean	M. ROBERT Ludovic
M. MOGLIA Adrien	Mme MOLINA Elisabeth	
Mme CAZORLA Anaïs	M. GARCIA Sylvain	

Étaient représentés : 09

Mme POHYLSKI Marjorie excusée a donné procuration à M. Bernard CONTON
Mme TAULERE Marie-Antoinette excusée a donné procuration à Mme Christine AURICHE
M. GUILLOY Jean-Marie excusé a donné procuration à M. Vincenzo ROMANO
Mme MARTINEAU Nelly excusée a donné procuration à Mme Marie CABRERA
M. BEN ABDESLEM Kadi excusé a donné procuration à M. Georges GUARDIA
M. LEHMANN Emmanuel excusé a donné procuration à M. Olivier BATLLE
Mme FERNANDEZ Elodie excusée a donné procuration à M. MOGLIA Adrien
Mme FERNANDES Jennifer excusée a donné procuration à Mme Anaïs CAZORLA
M. AYBAR Patrice excusé a donné procuration à Mr Ludovic ROBERT

Était absent : /

Secrétaire de séance : M. CONTON Bernard a été désigné secrétaire de séance

<u>Nombre de membres présents</u> :	18	<u>Nombre de procurations</u> :	09	<u>Nombre de votants</u> :	27
-------------------------------------	----	---------------------------------	----	----------------------------	----

Madame Le Maire informe que :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-29,

VU la délibération en date du Jeudi 13 Octobre 2022 portée par le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66) adoptant une motion sur les tarifs de l'électricité et mesures d'urgence en matière du prix de l'énergie, .../...

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20221205-DEL2022-075-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

.../...

CONSIDERANT

Que lors de son Congrès Départemental du Samedi 15 Octobre 2022, l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales a proposé de soutenir cette motion et de la relayer auprès de l'ensemble des communes et intercommunalités des Pyrénées-Orientales.

CONSIDERANT

Que les enjeux budgétaires pour l'année 2023 en matière du coût de l'énergie qui s'imposeront à la totalité des communes et des intercommunalités quels que soient leurs tailles nécessitent un soutien à la motion du SYDEEL 66.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ALARMER** et **DE S'INSURGER** contre les augmentations faramineuses des prix de l'énergie pour 2023, dans le contexte de crise énergétiques sans précédent, constituant un véritable tsunami pour le budget des collectivités ;
- **DE SOLLICITER** une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en application d'un bouclier tarifaire équivalant à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers éligible aux tarifs réglementés de vente, à l'ensemble des collectivités quels que soient leur taille, leur budget et leur nombre d'agents dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20221205-DEL2022-075-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022